Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association Diocésaine de Toulouse à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association Diocésaine de Toulouse.

A réception de ce mandat, l'Association Diocésaine de Toulouse vous communiquera votre Référence Unique de Mandat (RUM), les informations relatives à vos prochains prélèvements, les contacts pour toute demande ou démarche concernant votre mandat de prélèvement (notamment vos droits au remboursement).

Merci de compléter les différents champs et de retourner ce mandat signé, accompagné d'un RIB, à l'aide de l'enveloppe retour jointe :

Informations concernant le débiteur

A compléter par vos soins

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... **Ville** .....

Coordonnées de votre compte :

IBAN

BIC | | | | | | | | | | |

Informations concernant le bénéficiaire

Association Diocésaine de Toulouse

24 rue Perchepinte • BP 7208 • 31073 Toulouse Cedex 7

ICS: FR 17 ZZZ 165380

RUM:

• Fréquence et montant du don :

Paiement récurrent

Somme de : ..... € ❑ par mois ❑ par trimestre

Fait à : ..... le ..... / ..... / 2014

Signature :

L'Eglise porte un **message d'amour**

L'Eglise **transmet** des repères

L'Eglise **accueille** tout homme

Diocèse de Toulouse

Archevêché de Toulouse

24 rue Perchepinte • BP 7208 • 31073 Toulouse Cedex 7

Tél. : 05 61 14 82 70

Site : www.e-diocese31.cef.fr

Conception : www.alteriade.fr - Photos DR : © Alessia GIULIANI / Jean-Matthieu GAUTIER / CIRIC - Vianney CHARLET / alteriade - diocèse de Toulouse

IMPRIM'VERT

L'Eglise

a besoin de vos dons, soutenez sa mission !

www.e-diocese31.cef.fr

DENIER DE L'EGLISE CATHOLIQUE

Diocèse de Toulouse

Le Denier, la responsabilité de tous les catholiques.

L'Eglise catholique vit essentiellement de dons, elle ne reçoit aucune subvention, ni de l'Etat, ni du Vatican.

La collecte du Denier de l'Eglise constitue l'une de ses ressources principales. Aujourd'hui, encore trop peu de catholiques participent à cette collecte. Les dons reçus ne suffisent pas à couvrir les charges. De plus, la moyenne d'âge des donateurs est élevée. Or tous les catholiques, jeunes et moins jeunes, sont concernés par le Denier !

Plus qu'un geste de générosité, le don au Denier signifie votre attachement à la présence et à l'action de l'Eglise dans votre diocèse et votre paroisse.

Chers amis,

L'Eglise est là, présente chaque jour par la célébration de la messe et l'attention à chaque homme et accueillante pour tous ceux qui souhaitent être accompagnés. Pour mettre en œuvre cette mission des prêtres et des laïcs sont au service de l'Eglise.

Chaque baptisé est appelé à œuvrer pour la mission de l'Eglise et à la soutenir, par la prière et par le don matériel. La participation des catholiques au Denier de l'Eglise est une véritable nécessité, elle est l'unique ressource dont nous disposons pour rémunérer nos prêtres et laïcs salariés.

Merci de répondre à cet appel, selon vos possibilités, tout don même modeste est précieux.

Mgr Robert Le Gall
Archevêque de Toulouse

Donner c'est **faire vivre** son Eglise !

A quoi sert votre don ?

Le Denier de l'Eglise est la collecte annuelle qui permet au diocèse de prendre en charge les personnes au service de l'Eglise. Chaque année nous devons trouver les ressources pour :

- rémunérer nos **79** prêtres en activité,
- apporter un complément de retraite aux **71** prêtres aînés,
- rémunérer les **88** salariés laïcs du diocèse (en mission pastorale ou en poste administratif),
- prendre en charge la formation des **9** séminaristes,

Quelques repères chiffrés :

- **960 euros :** le traitement mensuel d'un prêtre (hors charges sociales),
- **2 000 euros :** un mois de prise en charge d'un prêtre aîné en maison de retraite.

Comment donner ?

En ligne sur :
www.e-diocese31.cef.fr

C'est pratique, rapide et sécurisé !

Par chèque
à l'ordre de l'Association Diocésaine de Toulouse.

Par prélèvement automatique pour un soutien régulier et dans la durée.

Déduction fiscale avantageuse

Si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Si vous donnez	Vous déduirez	Votre don vous coûtera réellement
30 €	19,80 €	10,20 €
80 €	52,80 €	27,20 €
120 €	79,20 €	40,80 €
200 €	132 €	68 €

Je donne au Denier c'est ma responsabilité

- **Je fais un don de :**

❍ **30 €** ❍ **80 €** ❍ **120 €** ❍ **200 €**

❍ **autre :** ..... **€**

par chèque à l'ordre de l'Association Diocésaine de Toulouse

- **Je soutiens dans la durée le diocèse**
et je remplis le mandat de prélèvement SEPA au verso de ce bulletin.

- Je peux faire un don en ligne sur :
www.e-diocese31.cef.fr

Merci de renvoyer votre don accompagné de ce bulletin au diocèse à l'aide de l'enveloppe retour jointe, ou de le déposer à votre paroisse.

De la part de : ❑ **M.** ❑ **Mme** ❑ **Mlle**

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Code Postal ..... **Ville** .....

Téléphone .....

Paroisse .....

E-mail .....

❑ Je souhaite recevoir la newsletter du diocèse.

Conformément à la loi du 6.01.78 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous conservez un droit d'accès et de rectification sur notre fichier. Le diocèse s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.